

AUTORISATION DE RETOUR AUX ANIMATIONS DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Les animations reprennent progressivement.
Vous trouverez, au verso de cette page, le protocole appliqué lors de ces rencontres.

Pour que votre Assistant(e) Maternel(le) puisse accompagner votre enfant, vous devez **obligatoirement remplir l' « autorisation de retour aux animations du RAM » ci-dessous** et la remettre à votre Assistant(e) Maternel(le).

Sans cette autorisation, les enfants et l'Assistant(le) Maternel(le) ne pourront pas être accueillis.

M/Mme

Employeurs de Mr/Mme....., Assistant(e) Maternel(le),

Autorisons le retour de notre enfant

aux animations du Relais Assistants Maternels.

Pendant ces matinées, il est possible de me joindre au tel. :

Nous nous engageons également à :

- Avoir complété la fiche standard d' « autorisation de participer aux animations du Relais Assistants Maternels ».
- Signaler tous symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires) à notre Assistant(e) Maternel(le) dès notre arrivée.
- Informer le RAM en cas de suspicion ou de cas avérés de COVID 19 chez l'enfant ou son entourage.

Fait à

Le.....

Signature des parents :

PROTOCOLE DES ANIMATIONS DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS EN PERIODE DE COVID19 Mise à jour Octobre 2020

Susceptible d'évolution en fonction des directives de la Direction Générale de la Cohésion Sociale

AVANT L'ATELIER

- Autorisation parentale de « retour aux animations » **obligatoire**.
- Désinfection des points de contacts (poignées de portes, interrupteurs...) du lieu avant chaque animation.
- Inscription à l'atelier **obligatoire**.
- En cas de symptômes et/ou de fièvre supérieure à 38° chez l'enfant, l'Assistant(e) Maternel(le) ou le parent, la participation à l'atelier d'éveil sera annulée.
- Informer le Relais Assistants Maternels en cas de suspicion ou de cas avéré de COVID19 : ramagglo@larochesuryon.fr ou 02.51.47.48.42

PENDANT L'ATELIER

- **Enregistrement** des personnes présentes adultes/enfants.
- Respect des **gestes barrières** :
 - ❖ **Sacs et poussettes isolés** avec une distance suffisante.
 - ❖ **Nettoyage des mains**, pour les enfants et les adultes, à l'arrivée et au départ.
 - ❖ **Distanciation entre adultes** : à respecter durant tout l'atelier.
 - ❖ **Port du masque en intérieur** : obligatoire.
 - ❖ **Port du masque en extérieur** : obligatoire à la Roche-sur-Yon et fortement recommandé sur toutes les autres communes, si la distance d'1 mètre entre adultes n'est pas respectée. Le masque devient obligatoire pour tout le territoire en cas de passage en zone rouge.
 - ❖ **Eternuer dans son coude** ou dans un mouchoir jetable, se laver les mains après s'être mouché.
- **Si un enfant ou l'adulte présente des symptômes au cours de la matinée**, il sera demandé à l'Assistant(e) Maternel(le) de quitter les lieux.

APRES L'ATELIER

- **Désinfection des points de contact**
- **Désinfection ou mise en isolement du matériel** utilisé pendant l'atelier.
- Si un enfant, une Assistant(e) Maternel(le), un intervenant est diagnostiqué COVID19, l'animatrice du RAM devra être prévenue dans les meilleurs délais : ramagglo@larochesuryon.fr ou 02.51.47.48.42

Matériel à prévoir par chaque Assistant(e) Maternel(le)

- Une serviette et un gant de toilette par enfant
- Sacs poubelles pour mettre les couches et/ou mouchoirs souillés

Mis à jour et validé par Mme DRUKKER le 13 octobre 2020